

## Section académique de Versailles

**DANS TOUS LES S1**

(Lycées, Collèges, C.I.O.)

**ON VOTE !**

**Du lundi 20 janvier au samedi 1<sup>er</sup> février 2014**

### Les syndiqués votent pour :

- La CA académique (S3),
- Le Bureau départemental (S2),
- Le rapport d'activité du S3,
- Le rapport d'activité national (S4),
- Le rapport financier national (S4).

Retour du PV (voir p.3) avec la liste d'émargement le mercredi 12 février au plus tard (17h dernier délai). Utilisez l'enveloppe T jointe.

- Soit adressés par la poste au S3 : SNES Versailles - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL Cedex. *N.B. Le S3 ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.*
- Soit faxés au 01.41.24.80.62.
- Soit envoyés en mail scanné à [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)
- Soit remis directement au siège du S3 à Arcueil, (entre 10 et 17 heures avant le 12 février à 17 heures).

### Liste d'émargement (jointe) :

C'est l'état des syndiqués à jour au S3, à la date du 17 janvier 2014, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Il est aussi possible pour les secrétaires et trésoriers de S1 de télécharger cette liste à l'adresse suivante : <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>.

8 bulletins de vote joints dans cet envoi. Au-delà, merci de les reproduire.

# ORGANISATION DU SCRUTIN

## **Attention !**

Plusieurs votes se déroulent simultanément. Nous demandons aux secrétaires de S1 de veiller particulièrement à l'organisation du vote pour éviter toute erreur et confusion. **Chaque syndiqué doit émettre 5 votes :**

- **La CA académique du S3,**
- **Le Bureau départemental du S2,**
- **Le rapport d'activité du S3,**
- **Le rapport d'activité national (S4),**
- **Le rapport financier national (S4).**

## **Publications de référence :**

Pour les votes académiques et départementaux, la publication SNES-Versailles n°3 (envoyé à tous les syndiqués) contient

- les déclarations et les listes de candidats à la CA académique du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7,**
- le rapport d'activité du S3 : **pages 8 à 18,**
- l'expression des courants de pensée sur le rapport d'activité : **pages 20,21 et 23.**

Le rapport d'activité national se trouve dans **l'U.S. n° 737 du 21 décembre 2013.**

## **MODALITÉS DE VOTE**

Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste **sans rature ni panachage.**

- 1 - Ont le **droit de vote**, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2013-2014 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futurs »). Seuls seront décomptés les votes des S1 **dont les cotisations auront été enregistrées au S3 au plus tard le 12 février 2014.**
- 2 - **Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le 20 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2014.**
- 3 - Les syndiqués votent dans leur S1.

Chaque syndiqué vote à bulletin secret.

- Le bulletin de vote (voir ci joint) est remis par le secrétaire du S1 ou télé chargé sur le site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu). Ce bulletin de vote peut également être reproduit à la main par le syndiqué.
- Une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation **2013-2014** établie sous la responsabilité du secrétaire et trésorier du S1 doit être émargée par chaque votant (utiliser de préférence la liste imprimée jointe, après mise à jour, sous la responsabilité du S1).
- **En cas de vote par correspondance, le collègue absent de l'établissement** peut placer son bulletin de vote dans une première enveloppe vierge, qu'il glisse ensuite dans une seconde enveloppe SIGNÉE avec nom, prénom et la mention « vote par correspondance ». Lors du dépouillement, son vote sera pris en compte : indiquer sur la liste d'émargement « vote par correspondance » et joindre l'enveloppe extérieure signée par le collègue.
- **Le dépouillement doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public.** La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. La feuille récapitulative des votes (PV voir p.3) doit être signée par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) et par un scrutateur au moins.

### **Recommandations :**

1. *Pour que le vote d'un S1 soit validé, il est absolument indispensable que les cotisations correspondant au nombre de votants de ce S1 aient été versées et enregistrées au S3 le 12 février 2014 dernier délai*
2. *Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.*

# PV récapitulatif

## PV récapitulatif 91

Élections de janvier-février 2014 : feuille récapitulative commune à tous les votes.

Cette feuille, signée et remplie doit être adressée, portée ou faxée, avec la **liste d'émargement**, pour parvenir au S3, au plus tard le **Mercredi 12 février 2014 à 17 heures**.

Établissement : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Département : .....

CA DU S3	BUREAU DE S2	RAPPORT D'ACTIVITE DU S3	RAPPORT D'ACTIVITE DU S4	RAPPORT FINANCIER DU S4
Total des votes exprimés pour la CA : .....	Total des votes exprimés pour le bureau du S2 : .....	Total des votes exprimés pour le RA du S3 : .....	Total des votes exprimés pour le RA du S4 : .....	Total des votes exprimés pour le RF du S4 : .....
Blancs et nuls (1) : .....	Blancs et nuls (1) : .....	Blancs et nuls (1) : .....	Blancs et nuls (1) : .....	Blancs et nuls (1) : .....
Liste Unité et Action : .....	Liste Unité et Action : .....	POUR : .....	POUR : .....	POUR : .....
Liste École Émancipée : .....	.....	CONTRE : .....	CONTRE : .....	CONTRE : .....
Liste URIS : .....	.....	ABSTENTION : .....	ABSTENTION : .....	ABSTENTION : .....

(1) obtenu par différence entre le nombre de votants et le nombre d'exprimés.

### Signatures :

Les assesseurs :

Le Secrétaire de S1 ou son remplaçant :